



Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20190213-2019-06-DE
Date de télétransmission : 05/03/2019
Date de réception préfecture : 05/03/2019

Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 13 FÉVRIER 2019

DÉLIBÉRATION N° 2019-06 ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 en moins-value portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis de Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 98)

L'an deux mille dix-neuf, le treize février à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 7 février 2019, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

Date de la convocation : le 7 février 2019

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Liste des Vice-Président(e)s du SIAH : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président

Secrétaire de séance : Richard ZADROS - Délégué titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

CARPF :

Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Ingrid DE WAZIÈRES (Commune d'ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Christian CAURO et Symphon NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Chantal TESSON-HINET et Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Claude VERGET (Commune de LOUVRES), Alain SORTAIS et Brigitte CARDOT (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) Alain GOLETTA (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (Commune de MONTMORENCY), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent et représenté : 1

CARPF :

Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY) a donné pouvoir à Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 5

CARPF :

Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY)
Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE)
Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de SAINT-WITZ)

C3PF :

Lionel LEGRAND (Commune de MAREIL-EN-FRANCE)

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 en moins-value portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis de Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 98)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public concerne les travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis de Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 98).

Ce marché public a été attribué au groupement d'entreprises Environnement TPL / Val d'Oise Travaux Publics (VOTP) le 10 novembre 2017, pour un montant de 134 962,76 € HT.

L'avenant a pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

En effet, cet avenant a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au détail estimatif en augmentation (exemple : chemisage de canalisation) et de supprimer certaines prestations annexes (exemples : élagage des arbres, réouverture du branchement).

Cette modification du marché est donc conforme à l'article 139-5° du décret relatif aux marchés publics n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Cette diminution des quantités représente un montant de - 3 341,66 € HT, soit une diminution de - 2,47 % du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché revu à la baisse est désormais de 131 621,10 € HT.

En raison du faible montant de la modification, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Marie-Claude CALAS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et notamment son article 139-5°,

Vu le marché public pour les travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis de Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 98),

Vu l'avenant n° 1 en moins-value ayant pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1 ayant un impact financier de - 3 341,66 € HT sur le marché initial, soit une diminution de - 2,47 % du montant du marché initial, pour un montant désormais établi à 131 621,10 € HT,

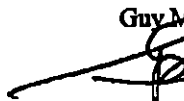
ASSAINISSEMENT

6 – Signature de l'avenant n° 1 en moins-value portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis de Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 98)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public pour les travaux de réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis de Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer sur la commune de LE THILLAY (Opération n° 612 MOM 98)
- 2- Prend acte que le montant de l'avenant n° 1 est de - 3 341,66 € HT, soit une diminution de - 2,47 % du montant du marché initial, pour un montant désormais établi à 131 621,10 € HT.
- 3- Prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.
- 4- Et autorise le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 13 février 2019

Guy MESSIAEN

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
le : 05.03.19
Affichée le : 07.03.19
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.